

Enquête

À propos des Segpa

À la fin de l'été dernier, la circulaire du 29 août 2006 a mis, à juste titre, les collègues de Segpa en émoi. D'abord une modification substantielle des horaires de Segpa et surtout la circulaire précise qu'ils peuvent travailler... sur les machines ou appareils dont l'usage n'est pas poscrit aux mineurs par les articles R 234-11 à R 234-21 du code du travail.

La conséquence c'est l'arrêt pur et simple des activités dans les ateliers.

Le 8 décembre, le Sgen-CFDT écrit au ministère pour demander des explications sur cette nouvelle situation (voir ASH n° 25 du 2 février 2007).

La réponse s'est faite longuement attendre mais elle est arrivée le 10 avril. Elle est signée de JL Bénéfice, sous directeur de la DGESCO.

Il y rappelle "qu'aucune dérogation ne peut être accordée aux élèves scolarisés en 4ème et 3ème de Segpa pour leur permettre d'accéder aux équipements mentionnés dans les articles R 234-11 à R 234-21".

Il n'y a rien à attendre du ministère en ce moment sur ce dossier.

Néanmoins, la fédération avant de relancer revendications et actions sur l'enseignement adapté souhaite recueillir un maximum de renseignements sur le fonctionnement actuel des Segpa.

Questionnaire

À RETOURNER AVANT LE 30 JUIN AU SGEN-CFDT, SECTEUR POLITIQUE ÉDUCATIVE, 47/49 AV. SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

- Comment fonctionne la CDO (commission départementale d'orientation) ?
- Les élèves accueillis en Segpa correspondent-ils aux critères de la circulaire du 29 août 2007 (des élèves présentant des difficultés graves et durables, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aides et de soutien et l'allongement des cycles) ?
oui non
Si non quels autres élèves sont aussi accueillis en Segpa ?
- Comment évoluent les effectifs ?
- augmentation - stabilité - diminution
- Quelle politique ont adopté localement les Segpa par rapport aux outils et machines dangereuses ?
- interdiction - statu quo - adaptation aux normes de sécurité
- À quels diplômes prépare-t-on les élèves ? et à quelle formation ?
- Quel est le pourcentage de postes spécialisés occupés par des enseignants non spécialisés ? //
- Quel est le pourcentage des différentes sortes d'intervenants enseignants en Segpa :
- PLP //
- PE spécialisé option F //
- PE //
- Certifié 2C ASH //
- certifié : // quelle discipline : //
- Donnez-nous le nom d'une personne contact : //

--> **Merci de nous renvoyer des infos même incomplètes.**